

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 3 JUILLET 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 3 juillet 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard et madame Carole Lévesque.

Messieurs Alphée Pelletier et Pascal Hudon sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

130-07-2012

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2012

Après lecture des procès verbaux des 4 et 18 juin 2012, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de juin 2012 soient acceptés tels que rédigés.

Arrivée de Monsieur Pascal Hudon

131-07-2012

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 19 JUIN 2012

132-07-2012

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170, DE LA MRC DE KAMOURASKA, VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 39 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

133-07-2012

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU RÈGLEMENT N° 171, DE LA MRC DE KAMOURASKA, VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) N° 141 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

134-07-2012

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la conseillère Martine Hudon soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

135-07-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 306 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO 306

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE
STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 4 juin 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 8 juin 2012 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 5 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 juin 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
ORDONNE ET STATUE PAR LE RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :**

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, joint en annexe A est adopté.

**Article 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général-secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

136-07-2012

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 289 – MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par la conseillère Martine Hudon, à l'effet qu'il sera soumis un règlement n° 289-A, modifiant le règlement n° 289 concernant l'heure permise pour débiter le ramassage des matières résiduelles, soit 5h00 le matin.

137-07-2012

JOURNÉE SPORT-SPIRITUALITÉ DE LA PASTORALE JEUNESSE DU DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière organise une journée «Sport-spiritualité à vélo» qui se déroulera le samedi 8 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement de cyclistes devra emprunter des routes situées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit : la route Sainte-Anne-Saint-Onésime et le chemin des Sables Est et Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec tient à s'assurer que la Pastorale jeunesse a bien reçu les autorisations nécessaires afin de circuler à vélo sur ces routes susmentionnées ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER les cyclistes participant à l'activité «Sport-spiritualité à vélo» le samedi 8 septembre prochain à circuler sur les routes municipales de Ste-Anne-de-la Pocatière traversant leur parcours.

138-07-2012

LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉNEIGEMENT HIVERNAL – APPEL D'OFFRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE REQUIERT des soumissions dans le journal Le Placoteux pour la location d'un tracteur servant au déneigement hivernal.

139-07-2012

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE À LA POCATIÈRE - FÉLICITATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE souligne l'excellence du travail accompli par le comité et les participants à l'activité *Relais pour la vie* qui se tenait à **La Pocatière** en juin dernier et qui fût un record régional pour l'ensemble du territoire.

140-07-2012 **ENTENTE «LOISIRS» - VILLE DE LA POCATIÈRE ET MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le paiement de 16 579.12 \$ pour l'entente «Loisirs» entre la Ville de La Pocatière et la Paroisse.

141-07-2012 **INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ESTIVALES À LA POCATIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE DEMANDER à Ville de La Pocatière une copie des inscriptions 2012 aux activités «Terrain de jeux» et «Mégado».

142-07-2012 **DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DES SABLES EST SUR 1.2 KM – OCTROI DU CONTRAT**

Ce point est reporté ultérieurement.

143-07-2012 **APPROVISIONNEMENT D'UN RÉSERVOIR EN FIBRE DE VERRE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le 3 juillet 2012 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 1 soumission :

Solution d'eau Bourgelas inc.	29 662.40 \$
--------------------------------------	---------------------

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat d'approvisionnement d'un réservoir en fibre de verre pour la protection contre les incendies à Solution d'eau Bourgelas inc., pour la somme de **29 662.40 \$** ;
- Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Tandem Jeunesse – Adhésion.
- ⇒ Projektion 16-35 – Adhésion.

144-07-2012 **TANDEM-JEUNESSE - ADHÉSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil renouvelle son soutien à Tandem-Jeunesse pour un montant de 50\$.

145-07-2012

PROJEKTION16-35 - ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à Projektion 16-36 pour un montant de 50\$.

146-07-2012

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 123 211.89 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

§ Ministère des Transports : Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

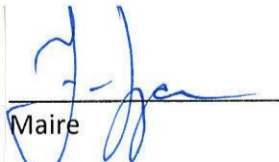
VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

147-07-2012

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H30.**


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 3 JUILLET 2012

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Juin	18 816.00	\$
Hydro-Québec	Électricité-Éclairage des rues	416.25	\$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	87.52	\$
Bell Canada	Téléphone - Administration	285.67	\$
Visa Desjardins	Publication	20.64	\$
Petite Caisse	Factures	462.17	\$
M. André Roussel	Achat blocs béton	80.00	\$
Mme Chantal Milliard	Maquillage Fête de la famille	150.00	\$
Postes Canada	Timbres	350.68	\$
SSQ Assurances	Mai et Juin 2012	1 767.28	\$
Office municipal d'Habitation	Projet communautaire	10 000.00	\$
Marc-Émile Dionne	Ameublement	150.00	\$
Denise Boucher Fortin	Remboursement taxes	6.10	\$
Jean-Claude Hudon	Remboursement taxes	597.20	\$
Jean-Claude Hudon	Remboursement taxes	77.48	\$
Claude et Robert Pelletier	Remboursement taxes	124.81	\$
Raymond Fradette	Remboursement taxes	5.03	\$
Anita Le Maître	Remboursement taxes	6.50	\$
Gérard Tremblay	Remboursement taxes	327.11	\$
Ernest Bourgelas	Remboursement taxes	80.76	\$
Daniel Pelletier	Remboursement taxes	7.85	\$
Michel Chouinard	Remboursement taxes	237.10	\$
Sébastien Tirman	Réu.AgtDev+dîner+Renc.Kam+IGA	83.72	\$

TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 34 139.87 \$

DÉPENSES COURANTES

SERVICES SANITAIRES ROY	660.88	\$
LE PLACOTEUX	162.12	\$
JULES PELLETIER INC.	206.96	\$
PAVAGE FRANCOEUR INC.	7 870.67	\$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE	27.00	\$
TENCO INC.	27.59	\$
PLOMBERIE STEPHANE MARTIN	1 460.54	\$
AGRO ENVIRO LAB	1 461.91	\$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	710.25	\$
GROUPE DYNACO	167.45	\$
MICHEL MONTMINY INC.	160.94	\$
LOCATION J C HUDON INC	613.93	\$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	666.38	\$
THIBAULT LA POCATIERE	102.91	\$
GMP	535.05	\$
FLEURISTE LEBEL AROME	89.68	\$
LES PUIITS ARTÉSIENS DESCHÊNES	3 104.33	\$
SINGER PFAFF	1 016.27	\$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	560.51	\$
IMPRESSIONS SOLEIL	4 819.74	\$
ENTREPRISE DENIS LEMIEUX	728.43	\$
BUROPLUS LA POCATIERE	292.79	\$
CARQUEST LA POCATIERE	6.01	\$
CIMA	585.66	\$
MONSIEUR JEAN-PAUL ROY	1 096.06	\$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	4 276.01	\$
CONSTRUCTION B.M.L.	516.45	\$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	848.48	\$
ALIMENTATION COOP	344.15	\$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	4 430.10	\$
MRC DE KAMOURASKA	49 648.00	\$
REVENU CANADA	1 711.67	\$
FEDERATION QUEBECOISE	12.77	\$
LES ÉDITIONS MIREILLE FORGET	150.33	\$

TOTAL DÉPENSES COURANTES 89 072.02 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER 123 211.89 \$